



HAL
open science

Les débuts de la plongée sous-marine et la “ pêche aux amphores ”

Sabrina Marlier, Alain Charron

► To cite this version:

Sabrina Marlier, Alain Charron. Les débuts de la plongée sous-marine et la “ pêche aux amphores ”. Sabrina Marlier; Michel L’Hour; Alain Charron; David Djaou. Trésors du fond des mers. Un patrimoine archéologique en danger [: catalogue de l’exposition, Musée départemental Arles antique, du 22 octobre 2022 au 20 février 2023], Illustria Librairie des musées, pp.149-152, 2022, 978-2-35404-103-8. hal-04486061

HAL Id: hal-04486061

<https://hal.science/hal-04486061v1>

Submitted on 12 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES DÉBUTS DE LA PLONGÉE SOUS-MARINE ET LA « PÊCHE AUX AMPHORES »

Sabrina Marlier, Alain Charron

L'année 1943 a marqué un tournant dans l'histoire de la plongée sous-marine avec le développement du scaphandre autonome par le commandant Jacques-Yves Cousteau et l'ingénieur Émile Gagnan. En permettant au scaphandrier, dit pieds-lourds, de se soustraire aux contraintes du tuyau, ou narguilé, qui le reliait à la surface et l'alimentait en air, cet équipement a véritablement révolutionné l'accès aux fonds marins et leur exploration. D'abord utilisé par les militaires de la Marine nationale, notamment ceux du Groupe de Recherches Sous-marines (GRS)² spécialement créé en 1946, le scaphandre autonome a favorisé aussi très rapidement l'émergence de la plongée sous-marine comme loisir sportif.

En France métropolitaine, ce dernier développement a conduit à la découverte de nombreuses épaves sur les franges côtières, d'abord méditerranéennes puis atlantiques, et s'est accompagné presque aussitôt d'un ramassage actif des objets qu'on y trouvait, l'amphore devenant aux vestiges du passé ce que les mérous étaient à la faune sous-marine : le trophée par excellence (fig. 1 et 2).

Cette activité était alors presque exclusivement pratiquée par des hommes, quoiqu'un reportage de l'INA diffusé le 25 août 1949, *La Course aux amphores*³, relate l'organisation d'un concours opposant des concurrentes en costumes de bain équipées d'un scaphandre autonome. Cette compétition couronnée par une coupe remise à la gagnante et dont l'objectif était de récupérer, dans la baie de Cannes, des amphores romaines par 15 mètres de fond « qui attendent d'être repêchées », reflète bien le ratissage des fonds dont furent l'objet, dès la fin des années 1940, la rade de Marseille, le golfe de Fos, ou encore la Corse.

Il n'existe pas alors de législation spécifiquement adaptée à la protection des épaves et des sites archéologiques



Fig. 2. Georges Beuchat plongeant sur une amphore en 1952 dans le Parc du Mugel à La Ciotat. Pionniers de l'aventure sous-marine, Georges Beuchat, Jacques Borelli, Frédéric Dumas... sont d'abord des amoureux du monde sous-marin qui découvrent un univers nouveau avec sa faune, sa flore... et ses vestiges archéologiques.

sous-marins et il faudra attendre la loi du 24 novembre 1961, relative à la police des épaves maritimes, pour que soit établi que « quiconque aura intentionnellement détruit, mutilé ou détérioré une épave maritime présentant un intérêt archéologique, historique ou artistique, ou tout autre objet en provenant, sera puni des peines prévues à l'article 257 du code pénal » (art. 4) (*cf. infra*, p. 238).

À l'époque, de la même manière que les mérous étaient frénétiquement chassés jusqu'à ce que l'espèce ne soit protégée en 1983, les amphores et tous les vestiges d'origine anthropique découverts sur le fond de la mer étaient prélevés sans même que les plongeurs aient conscience de dégrader ou d'entraîner à la disparition d'un patrimoine.

Parmi les pionniers et passionnés de l'aventure sous-marine, Frédéric Dumas fut sans doute le premier à prendre



Fig. 3. La pêche aux amphores dans le golfe de Fos dans les années 1950. Au centre, Victor Conil, pêcheur installé sur la pointe de Saint-Gervais, qui était chargé par René Beaucaire de surveiller les recherches sous-marines entreprises à Fos afin de limiter les pillages.

conscience de la fragilité des épaves antiques puis de l'importance de les préserver et d'en favoriser l'étude, notamment par des archéologues⁴ (Dumas 1972; Machu 2017, p. 323-386).

Dans les faits, cette prise de conscience s'est initialement traduite par une tentative d'encadrement de la «pêche aux amphores» en imposant que des autorisations soient accordées par l'autorité préalablement à toute récupération. C'est dans cette optique qu'en 1949, Fernand Benoit, alors directeur des Antiquités de Provence, a nommé le médecin René Beaucaire directeur des fouilles sous-marines de la bande côtière qui s'étend des Saintes-Maries-de-la-Mer à Carry-le-Rouet. À charge pour ce dernier, fondateur de l'association des Amis du Vieil Istres, de délivrer des autorisations de fouille à son association ainsi qu'à des plongeurs extérieurs. Il le fera jusqu'en 1965, étant «entendu que le produit issu des ramassages sous-marins devait intégrer le musée d'Istres, inauguré en 1955, et pouvait à tout moment être restitué à l'État, seul propriétaire légal» (Marty 2019; Fontaine *et al.* 2022) (fig. 3).

C'est à cette époque aussi qu'une première fouille inaugure le développement scientifique de l'archéologie sous-marine. Elle est programmée à partir de 1952 sur les épaves du Grand Congloué, découvertes en 1948 en rade de Marseille et qui font déjà l'objet de prélèvements clandestins. Bien qu'il ne plonge pas, Fernand Benoit assure la conduite des opérations et c'est l'équipe du commandant Cousteau, dotée d'aspirateurs à sédiments spécialement mis au point à cette occasion, qui assure la fouille (*cf. infra*, p. 250).

Les résultats sont spectaculaires. Fernand Benoit, auquel s'est associé un jeune plongeur archéologue, Ferdinand Lallemand, contrôle le prélèvement durant cinq ans de quelque deux mille amphores et de plus de six mille pièces

de céramique campanienne à vernis noir (Benoit 1961). Si Ferdinand Lallemand accompagne les hommes de Cousteau, le directeur des fouilles est encore à terre où il analyse ce que les plongeurs rapportent avoir vu et remontent ce qu'ils ont ramassé. Les conditions qui vont faire de l'archéologie sous-marine une discipline à part entière ne sont pas encore réunies. C'est ainsi que le rapport de Fernand Benoit n'évoque qu'une seule épave au Grand Congloué, faute d'avoir compris que le gisement recelait les restes de deux navires qui ont coulé au même endroit et se sont véritablement superposés, le second recouvrant un siècle plus tard le premier navire naufragé au début du 1^{er} siècle av. J.-C.

À la fin des années 1950, le temps de l'archéologie sous-marine professionnelle n'est pas encore venu et en dépit de la volonté manifestée par quelques scientifiques qu'on puisse étudier des sites d'autant plus riches d'informations qu'ils sont inviolés, les collectes des plongeurs loisirs se poursuivent (fig. 4).

Le pillage et la destruction de l'épave antique de la baie de Briande (Cap Lardier, Var. Profondeur 37 mètres), au milieu des années 1960, est à cet égard emblématique du sort réservé aux épaves découvertes en Méditerranée. Déclarée en 1965, elle est très rapidement pillée en dépit de la pose par la Marine nationale d'un filet anti-torpilles pour en protéger la cargaison d'amphores gréco-italiques (fig. 5). Le rapport adressé le 16 septembre 1965 à Maurice Euzennat par Yves Chevalier, alors en charge de l'inspection des fouilles sous-marines dans le cadre du service des Antiquités d'Aix-Sud et de Montpellier du ministère de la Culture, est dramatique et sans ambiguïté : *Le tumulus qui*



Fig. 4. Carte postale datée de 1965 et envoyée par le docteur Robert-Jacques Lederer, archéologue amateur, au professeur Maurice Euzennat, alors directeur des Antiquités de Provence-Côte d'Azur-Corse, pour dénoncer des actions de pillages en Corse : Aux îles Lavezzi, 4 nouveaux gisements découverts par moi-même. Sans mesures énergiques de votre part, le pillage continuera et il sera inutile de continuer la prospection si celle-ci ne permet de ramener que quelques malheureux débris ou tessons.



Fig. 5. Pillage de l'épave dite de la Baie de Briande (Var), après la pose du filet anti-torpilles dont les mailles ont été sectionnées au moyen de cisailles.

était intact (deux couches) lors de ma visite du 13 août [...] était, à la veille de l'opération, réduit à la couche d'amphores située au niveau du fond. Les pillages ont donc été très conséquents (L'Hour 2012, p. 24-27).

Ces pillages frénétiques et la nécessité de protéger les gisements archéologiques sous-marins, en vue de leur étude, vont finalement conduire le 1^{er} septembre 1966 à la création de la Drasm, la Direction des recherches archéologiques sous-marines. Fondé par André Malraux, alors ministre de la Culture, il s'agit d'un service à compétence nationale, installé à Marseille, au Fort Saint-Jean (cf. *infra*, p. 249 et fig. 2, p. 251). André Tchernia, qui en est le premier directeur, ne peut compter à ses débuts que sur une équipe restreinte. En 1968, il entreprend néanmoins une fouille sur l'épave Planier 3, en rade de Marseille, pour laquelle *L'Archéonaute*, navire construit l'année précédente pour la Drasm, est utilisé. C'est la première fois qu'« une fouille d'essai », directement réalisée par des archéologues palmés, est programmée en France⁵, mais c'est avec le grand chantier de la Madrague de Giens (cf. *supra*, p. 54-58), fouille scientifiquement la plus ambitieuse conduite dans les années 1970, que l'archéologie sous-marine prendra tout son essor.

Si la création de la Drasm marque la volonté de protéger les épaves du pillage en vue de leur étude, il faudra attendre en revanche bien des décennies pour que les épaves contemporaines, tout particulièrement les sites de la Seconde Guerre mondiale, entrent dans le champ des épaves à protéger et soient reconnues, au même titre que les épaves plus anciennes, comme des objets de patrimoine à préserver. Aussi, dès la naissance de la plongée sous-marine au début des années 1990, le prélèvement de hublots, cloches et autres équipements de navires contemporains demeure monnaie courante, ces mobiliers constituant, à l'instar des amphores, des trophées d'histoire récente sans qu'une réelle conscience des destructions opérées n'accompagne ces actes. À ce propos, Franck Machu, biographe de Frédéric Dumas, écrit à juste titre : *l'époque ne voit en ces épaves que des verrues de l'histoire et des gisements d'objets dont la récupération est encouragée* (Machu 2017, p. 53). Ainsi, le premier film sous-marin, *Épaves*, tourné par Jacques-Yves Cousteau et son équipe en 1943, montre une longue séquence de collecte d'objets sur une épave contemporaine (fig. 6). Il s'agit de l'épave du *Dalton*, cargo échoué en 1928 près de l'île de Planier, au large de Marseille, sur un fond de 10 à 33 mètres. Sur la passerelle, la barre en chêne du navire



Fig. 6. Affiche de Jean Colin (161 × 120 cm) du film *Épaves* de J.-Y. Cousteau sorti en 1943. Elle représente l'image de Frédéric Dumas descendant sur la roue du *Dalton*. Elle deviendra par la suite le logo de la société Spirotechnique, créée en 1946.

est sciée et prélevée à grand peine dans un panier, de même qu'un compas, un cardan de lampe à pétrole, une lanterne à air, un feu de navigation et un lot d'assiettes, de plats et de couverts (fig. 7). Cousteau rapporte, dans *Le monde du silence* (1953) : « la vaisselle du *Dalton*, qui a survécu au naufrage et à vingt-cinq ans de séjour sous l'eau, se brise en surface au moindre choc. En quelques jours, il n'en restera rien ».



Fig. 7. Les objets remontés du *Dalton* : compas et vaisselle.

Le prélèvement inconsidéré des amphores, qui a marqué jusqu'au milieu des années 1960 les débuts de la plongée sous-marine autonome, est ainsi à remettre dans un contexte où la législation ne protégeait qu'insuffisamment les vestiges des épaves et où le fait de ramener une amphore à la surface comme trophée était chose courante. De même, il aura fallu attendre le début des années 1990 pour que les épaves les plus récentes soient protégées et que l'on considère enfin l'intégralité des sites immergés comme des biens archéologiques à préserver. Au vrai, en dépit de la création de la Drasm et de la mise en place d'une législation visant à protéger les patrimoines subaquatiques, le pillage des épaves et des sites immergés s'est poursuivi depuis, soit à des fins de collections privées (cf. *infra*, p. 155-162), soit pour alimenter des trafics illicites (cf. *infra*, p. 164-166). Il convient donc de demeurer plus que jamais vigilant si l'on veut préserver ce patrimoine de l'humanité.

NOTES

1. La Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) est l'une des plus anciennes fédérations au monde. Elle est fondée à Marseille en 1948.
2. Le GRS est fondé par le lieutenant de vaisseau Philippe Tailliez, l'enseigne de vaisseau de 1^{re} classe Jacques-Yves Cousteau et Frédéric Dumas (appelés les « Mousquemers »). Il a pour objectif de développer de nouvelles solutions pour permettre la pratique de la plongée sous-marine.
3. <https://fr-fr.facebook.com/100001052483150/videos/3074551875923198/>
4. *Les plongeurs doivent comprendre que pêcher des objets antiques ne suffit pas à vous sacrer archéologue* (Dumas 1972, p. 271).
5. C'est ainsi qu'André Tchernia considérait cette fouille, qui servit de laboratoire pour la conception de méthodes et la mise en œuvre de techniques de fouille et de relevé. Le travail conduit sur cette épave s'inspire alors des méthodes de fouille développées par l'Américain George Bass sur l'épave de Yassi Ada en Turquie.